### Les collectes à la demande

Donnez une seconde vie à ce qui vous encombre !

Depuis le le septembre 2021, la **collecte des encombrants et DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) est assurée en **porte-à-porte par la Recyclerie du Gâtinais**, sous la responsabilité de la CCVE.

Plutôt que d'être détruits, ces encombrants pourront, s'ils sont en bon état, être remis en circulation par la Recyclerie, ou triés dans les différentes filières de valorisation de la matière.



#### A PRÉSENTER NON-DÉMONTÉS (50kg max. par objet)

Mobilior on bois mát

 Mobilier en bois, métal ou plastiques, la literie, vélos et accessoires de sports



Communauté de Communes du Val d'Essonne

L'équipe du service Déchets Ménagers et Assimilés

reste à votre écoute et à votre disposition :

environnement@ccvalessonne.com

01 64 93 21 20

Parvis des Communautés BP 29 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE



**Sur rendez-vous au 01 73 21 77 69** (prix d'un appel local), dans la limite de 2 m³ par passage pour les maisons individuelles, 20 m³ pour les collectifs.



Les déchets des entreprises, commerçants et artisans **ne peuvent pas être collectés**. Ceux-ci devront se rendre en **déchèteries**, accessibles aux professionnels.

#### Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h jeudi de 9h à 12h / Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30



Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

Col 64 93 21 20 ⊡ environnement@ccvalessonne.com



## Informations sur vos collectes

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la **collecte des déchets ménagers** et assimilés sur le territoire du Val d'Essonne est assurée en porte-à-porte par le prestataire SEPUR, sous la responsabilité

de collecte ainsi que les consignes de tri.

# Ordures ménagères



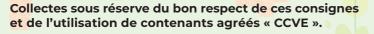
En porte-à-porte une semaine sur deux

#### ▶ Sac poubelle classique

Déchets issus de la vie quotidienne des foyers, entreprises, administrations, et ne pouvant pas être triés dans les autres bacs.



Collectes chaque semaine dans les centre-bourgs, les collectifs et certains établissements: liste et détails sur www.valessonne.fr



En cas de bacs trop pleins, des sacs à logos sont disponibles en mairie au tarif en vigueur.



Une question, un besoin d'accompagnement? L'équipe de prévention se tient à votre disposition 01 64 93 21 20 / environnement@ccvalessonne.com

# **Emballages et papiers**

En porte-à-porte une fois par semaine





▶ Les papiers et journaux



► Les emballages en carton



▶ Les emballages en métal



▶ Les emballages en plastique et polystyrène

#### L'AUTOCOLLANT ERREUR DE TRI, C'EST QUOI ?

Le Service Déchets de la CCVE et le collecteur s'assurent de la qualité du tri. En cas d'erreur de tri, une étiquette « refus de collecte » sera collée sur votre bac, vous indiquant pourquoi il n'a pas pu être collecté. Une fois retrié, vous pourrez le présenter à la prochaine collecte.

Retrouvez des astuces et des conseils pour mieux trier vos déchets sur www.valessonne.fr, rubrique Consignes de tri

# Déchets végétaux

En porte-à-porte une semaine sur deux entre mi-mars et mi-novembre \*











- > Tontes, Fleurs, Feuilles, Branchage, Fagots ficelés
  - 5 fagots maximum Présentés à côté du conteneur
- Attachés, ne dépassant pas 1,20 m de longueur (branches de 5 cm de diamètre et d'un poids n'excédant pas plus de 25 kg par fagot)

#### **LE SAVIEZ-VOUS?**









Les souches, troncs, terre, cailloux sont à déposer en déchèterie



Une collecte en porte-à-porte spécifique pour les sapins de Noël se déroulera en janvier pour les communes concernées.\*

\* Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes, D'Huison-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

### **Le verre**



Pour la commune de Mennecy, collecte en porte-à-porte une semaine sur deux.

#### Points d'Apport Volontaire

Des points d'apports volontaires (PAV) sont disposés sur l'ensemble du territoire de la CCVE. Retrouvez la liste complète des PAV sur www.valessonne.fr ou en flashant ce code:





▶ Bouteilles, Bocaux, Pots, Flacons en verre: vides, sans bouchons ni couvercle

### **LE SAVIEZ-VOUS?**



sont à déposer dans le bac vert

ils sont à déposer aux encombrants ou en recyclerie



Les ampoules, sont à déposer dans les points de récupération dans les magasins

